



EXTRAIT N°80/2024 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

PREMIER RECUEILLI
10 OCT 2024
Contrôle de Légalité

Date de la convocation :
Le 23 septembre 2024

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

En début de séance :
Présents 22
Procurations 3
Absents 4
Excusés 4

En cours de Séance :
Présents 24
Procurations 3
Absents 2
Excusés 4

L'an deux mil vingt-quatre, le trente du mois de septembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. MONPLAISIR Yan

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme DUBO Corinne, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CACLIN Laurent, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : M. NAPOLY Raymond, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. BERNABE Cédric, M. FERDINAND Thierry, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme MENCE Marielle, Mme CARIN Jocelyne, M. ROSELET Jean-Christophe, M. DELPHIN Laurent, M. THELESTE Johan, M. ARETO Joseph, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Daniel

ABSENTS EXCUSES : Mme MIEVILLY Eliane, M. CIDOLIT Bertrand, M. MARLET Camille, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, (procuration à M. ADELE Claude), Mme CARDOU Josiane (procuration à Mme LAMIN Marie-Josée), Mme RIERNY Sandrine (procuration à Mme DUBO Corinne), Mme FRANCOIS Francine.

ABSENTS NON-EXCUSES : M. ADELAIDE Michel, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), Mme Valentine CILPA (DGSA1) M. Steeve SAINT-ELIE (DGSA2), José SOUNDOUROM, M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), Mme Elona KRISTO (DST), M. Stephan GLANIOS, Mme Audrey LORDINOT (DSCVA)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme LAMIN Marie-Josée pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**DEMANDE DE SUBVENTIONS
PROJET TRANSVERSAL – DEVELOPPEMENT DURABLE**

Le maire expose :

Afin de réaffirmer l'identité de Saint-joseph en termes de ville verte touristique et économique, la commune souhaite mettre en place un projet transversal autour du développement durable. Ce projet consistera à :

- Mettre en avant un atout phare de son réseau de rivières qu'est la route des gués avec mise en place d'aménagement pour accueillir l'Aire Fluviale Educative ;
- Eduquer et sensibiliser sur la protection des pollinisateurs (partenariat UNAF) ;
- Sensibilisation sur la biodiversité au tout public en parallèle de l'Atlas Communal de la Biodiversité mené par le PNRM ;
- Mettre en place une application numérique, pédagogique à destination des scolaires autour du développement durable ;
- Financer la communication sur ce projet.

Compte tenu de la volonté de créer un véritable partenariat avec les acteurs publics et privés du territoire, différentes structures sont mobilisées sur ce projet : ONF (carbet et panneaux), Associations et entreprises (sensibilisation sur la biodiversité et le climat), Apiculteur (pollinisateurs, alimentation durable), ODE (eau et cycle de l'eau), et la communication.

Les fonds FEDER seront mobilisés sur ce projet.

DÉPENSES (en €)		RECETTES (en €)		TAUX
Prestataires	75 285, 00 €	VILLE <i>Autofinancement</i>	9 372,98 €	10,00 %
Communication et publication sur 3 ans	18 444,18 €	CTM (FEDER)	65 610,40 €	70,00 %
		ODE (Partenariat de 3 ans)	18 745,80 €	20,00 %
TOTAL	93 729,18€	TOTAL	93 729,18€	100 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

- **D'APPROUVER** le projet, le plan de financement de cette opération
- **D'AUTORISER** le Maire à engager les démarches de demandes de subventions et à signer tout document s'y rapportant.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 30 septembre 2024

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

